

Conditions particulières

- Outre les conditions générales d'application aux contrats de voyages, les personnes qui s'inscrivent à un de nos voyages se soumettent aux conditions particulières BEST tours reprises ci-dessous ainsi qu'aux différentes rubriques "infos utiles" et "bon à savoir" publiées dans nos brochures, cahiers de prix et sur notre site internet.
- Les voyageurs s'engage également à suivre les instructions et recommandations reprises dans les documents de voyage et les différentes notices annexées aux documents de voyage.
- De même, en cas de doute, le voyageur est tenu de consulter le personnel BEST tours ou ses représentants sur place. Le fait de ne pas suivre les conseils donnés par BEST tours constitue une faute du chef du voyageur.

1. FRAIS A PAYER PAR LE VOYAGEUR EN CAS DE

MODIFICATION OU D'ANNULATION

- A. Frais d'administration pour modification autre que la date de départ, la date de retour ou la destination: voir en colonne A le montant en euro à payer par personne.
- B. Frais d'administration pour modification de la date de départ, la date de retour ou la destination: voir en colonne B le montant en euro à payer par personne.
- C. Frais d'annulation, voir en colonne C le montant en euro à payer par pers.

	A	B1	B2	C1	C2
- Jusqu'à 56 jours avant le départ	50	100	200	250	500
- Entre 56 et 31 jours avant le départ	100	250	500	500	1.000
- Entre 31 et 16 jours avant le départ	150	500	1.000	1.000	2.000
- Moins de 16 jours avant le départ	200	1.000	2.000	1.000	2.000
- Absence au départ: l'intégralité du voyage est due.					

A, B1, C1 : île de la Réunion, Emirats, Oman, Panama, Costa Rica, Indonésie, Maldives

A, B2, C2 : île Maurice

Dans tous les cas, les frais de modification ou d'annulation ne peuvent pas dépasser le prix du voyage. Les modifications sont acceptées uniquement dans la mesure du possible. Les annulations doivent être confirmées par écrit. La facture d'annulation est la seule confirmation d'annulation valable.

ATTENTION: Nos prix comprennent une assurance annulation Protections Unlimited pour laquelle une prime de € 25 est calculée par personne. En cas d'annulation, en plus des frais mentionnés ci-dessus, le voyageur est redevable de la prime de € 25 calculée dans nos prix. Dans le cadre de la police d'assurance annulation, le voyageur peut introduire auprès de Protections une demande de remboursement des frais d'annulation facturés par BEST tours. La prime de € 25 ainsi qu'une franchise de € 50 restent dans tous les cas à charge de l'assuré. En application des règles IATA, un changement de nom dans la réservation d'un vol peut entraîner l'annulation automatique de la réservation et donc la perte des sièges. Une telle modification est en conséquence considérée comme une annulation et donne lieu aux frais repris en colonne C. Attention, le changement d'une ou plusieurs lettres dans l'orthographe du nom est déjà considéré comme un changement de nom!

2. CALCUL DU PRIX ET CAS DANS LESQUELS LE PRIX EST REVISABLE

Sauf indication contraire, les promotions, réductions et gratitudes consenties sur le prix de base ne sont jamais cumulables: seule la plus haute est applicable. Le tarif ci-joint et en particulier les conditions d'application des promotions, réductions et suppléments sont communiqués de bonne foi. Une mauvaise interprétation de la part du voyageur ou de l'intermédiaire de voyages ne pourra engager l'organisateur de voyages. Les promotions hors des prix publiés n'ont pas de valeur rétroactive. Pour les dossiers qui diffèrent des programmes standard, un supplément variable est ajouté par dossier. Pour les prix par jour (jour +) ainsi que les réductions et suppléments par jour: prendre le prix de ceux-ci dans les périodes dans lesquelles ils tombent. Pour la réduction Early Booking, les montants publiés dans les colonnes (1 semaine, 2 semaines, ...) sont applicables pour des séjours 'entiers' (respectivement: 7, 14, ... nuits) dans l'hôtel offrant la réduction. Pour des séjours plus courts ou plus longs veuillez vous référer aux réductions exprimées par nuit en bas de tableau. Les prix publiés dans ce cahier de prix remplacent ceux indiqués dans toutes les éditions précédentes (y compris les prix proposés en ligne). Ces prix entrent en vigueur à la date de parution du présent cahier de prix. BEST tours se réserve le droit de modifier ces prix lors de la parution d'éventuelles publications ultérieures. Conformément à l'article 11 de la loi sur les contrats de voyage du 16 février 1994, le prix du contrat de voyages est révisable à la suite d'une modification des taux de change, et/ou du coût des transports, y compris le coût du carburant, et/ou des redevances et taxes afférentes à certains services et ce jusqu'à 21 jours avant le départ. Les éventuelles révisions de prix seront appliquées tant à la hausse qu'à la baisse.

A. Dans le cas des vols réguliers:

- Les taux de change appliqués aux voyages sont fixes et aucune révision de prix ne sera effectuée.
- Les redevances et taxes afférentes à certains services du voyage réservé pourront être modifiées en cours de saison et donneront dans ce cas lieu à une révision de prix. Ces variations de prix de taxes & redevances éventuelles seront répercutées en montants nets dans le prix du contrat de voyage.
- Toute variation de prix sera communiquée au client au plus vite après sa notification à l'organisateur de voyage. Les prix publiés comprennent les taxes et redevances connues au 06/12/2010.
- Le coût des transports et en particulier le coût du carburant sont sujets à d'importantes variations. Ces variations sont calculées et communiquées par les compagnies aériennes à l'organisateur de voyages. Celles-ci donneront lieu à une révision des prix de vente de nos voyages. Ces variations de prix autorisées par le présent contrat seront répercutées en montants nets dans le prix du contrat de voyage jusqu'au jour de la confirmation adressée au(x) voyageur(s). Une fois la confirmation client émise par BEST tours à l'attention du voyageur, le supplément fuel est définitivement fixé et les éventuelles augmentations (ou diminutions) ultérieures du prix du fuel ne seront plus appliquées à ce contrat.

B. Réservation de groupes:

Les prix publiés dans ce cahier de prix, dans toute publication ultérieure, sur notre site ou le site d'un de nos partenaires ainsi que les prix diffusés au travers de tout outil de réservation connecté à nos bases de données ne sont en aucun cas d'application pour la réservation de groupes. De même, les 'garanties de prix' (taux de change, fuel, ...) auxquelles BEST tours s'engage dans les présentes conditions ou toute autre publication ne s'appliquent pas aux réservations de groupes. BEST tours entend par 'réservation d'un groupe' toute réservation de plus de 5 chambres. Même si les chambres sont réservées dans des dossiers séparés, le simple fait que les personnes inscrites voyagent ensemble et/ou soient réservées aux mêmes dates et/ou aient réservé au travers du même intermédiaire de voyages suffit pour que ces différentes réservations soient assimilées par BEST tours comme étant une réservation de groupe. Pour toute réservation de groupe, il est recommandé de demander au préalable à BEST tours une offre détaillée ainsi qu'une confirmation des conditions spécifiques d'application. En aucun cas, même après réservation, le client ne pourra faire référence à de quelconques publications destinées à des réservations individuelles pour exiger l'application des conditions tarifaires sur une réservation de groupe.

3. LE RÔLE DE L'AGENT DE VOYAGE ET LE CONTRAT DE VOYAGE

L'agent de voyages conclut le contrat de voyage au nom et pour le compte du voyageur. Chaque action entreprise par l'agent de voyages dans le cadre des obligations émanant du contrat de voyage est considérée par BEST tours comme une action volée et faite par le voyageur. De même, chaque communication et remise de documents faite par BEST tours auprès de l'agent de voyage, est considérée être faite auprès du voyageur. Après la réservation, notre système de réservation transmet automatiquement et dans les plus brefs délais un détail de la réservation à l'agent de voyages. Ce document confirme le traitement de la réservation par nos services. Ce n'est qu'une fois la réservation contrôlée par nos services que la confirmation client sera envoyée à l'agent de voyages. Seul cette confirmation client (transmise après vérification) vaut pour confirmation écrite. Conformément à l'article 5 des conditions générales de la commission des litiges voyages, le contrat de voyages prend cours au moment où le voyageur reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par l'organisateur de voyages. Si cette confirmation ne correspond pas au bon de commande établi entre le voyageur et l'agent de voyages, le voyageur a le droit d'annuler sans frais. Il est cependant impératif de signaler par écrit à BEST tours dans un délai de 7 jours ouvrables (date de confirmation) toute non-conformité. Passé ce délai, le contrat de voyage est considéré conforme à ce qui est repris sur la confirmation transmise par l'organisateur. **ATTENTION: Dans un délai de 7 jours ouvrables, BEST tours devra être crédité du montant de l'acompte prévu à l'article 7, §1 des conditions générales de la commission de litiges voyages. Dans le cas contraire, BEST tours se réserve le droit de considérer à tout moment le contrat de voyage comme étant résilié par le voyageur. Le montant de l'acompte est défini à l'article 21 des présentes conditions particulières.**

4. BEBES, ENFANTS, FEMMES ENCEINTEES ET PERSONNES MOINS VALIDES

- Les circuits BEST tours ne sont pas conçus pour voyager avec un bébé ou un jeune enfant. Lors d'un séjour-plage, les frais éventuels, pour les repas et le bécaneau des enfants de moins de 2 ans, seront à régler sur place avec l'hôte-

lier. Pour les frais de transport, veuillez vous renseigner à la réservation. Attention: les enfants de moins de 2 ans ne disposent pas d'un siège. Age des enfants: à titre d'exemple 'Réduction enfant (2-12)' signifie que l'enfant bénéficie de la réduction jusqu'à 11 ans compris et ceci pour autant qu'il partage la chambre avec deux adultes.

- En règle générale, les compagnies aériennes stipulent que les femmes enceintes peuvent prendre l'avion jusqu'à septième mois de la grossesse. Veuillez dans tous les cas vérifier les éventuelles règles spécifiques appliquées par la compagnie aérienne avec laquelle vous entreprenez de voyager.
- Les personnes moins valides doivent, quel que soit leur handicap, en faire mention au moment de la réservation, pour que les différents prestataires de service puissent prendre les mesures appropriées.
- Tous les frais qui sont directement liés au non respect de ces obligations peuvent être réclamés auprès du voyageur. Il est d'ailleurs conseillé que l'agent de voyages fasse directement mention auprès de la compagnie aérienne de toute information utile relative au voyageur. Si la compagnie aérienne n'en tient pas compte, la responsabilité ne peut être attribuée à BEST tours.

5. NOS PRIX COMPRENNENT

- Pour les séjours: le logement dans le type d'accommodation réservé et sur base du régime de repas choisi.
- Pour les circuits: le logement, les repas et les déplacements ainsi que les visites incluses (!) tels que prévus dans nos programmes.
- L'assistance sur place d'un représentant BEST tours ou d'un agent local (lorsque mentionné dans le programme).
- La contribution au Fonds de Garantie Voyages.
- La T.V.A. sur base des taux d'application au 06/12/2010.
- L'assurance annulation d'une valeur de € 25 par personne.
- Eventuellement, les vols aller et retour en ligne régulière ou charter en classe économique. Le transport des bagages à concurrence du poids limité par la compagnie aérienne. Les taxes connues au 6 décembre 2010 et mentionnées dans nos prix. Les suppléments fuel connus au 06/12/2010.

6. NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les transferts A/R entre le domicile et l'aéroport (facultatifs).
- L'assurance Assistance Protections Plus (facultative).
- Les frais pour le passeport, le visa, les vaccinations et autres formalités.
- Les transferts entre l'aéroport et l'hôtel (sauf mention contraire dans nos programmes).
- Les excursions facultatives.
- Les dépenses personnelles, les frais de porteur, les frais de transport non prévus, les frais occasionnés par un retard du moyen de transport (suite à une panne technique ou aux conditions météorologiques, problèmes de trafic, grèves, changements d'horaire, etc.), les pourboires sur place. Et tous les autres frais liés directement ou indirectement au voyage.

7. PRESTATIONS HOTELIERES

- Logement: en principe, occupation de la chambre à partir de l'après-midi le jour d'arrivée jusqu'au matin le jour du départ.
- Chambre et petit-déjeuner: en principe, donne droit en plus à un petit-déjeuner (par pers. payante) après chaque nuit d'hôtel.
- Demi-pension: en principe, donne droit en plus à un repas du soir (par pers. payante) avant chaque nuit d'hôtel.
- Pension complète: en principe, donne droit en plus à un repas de midi (par pers. payante) avant chaque nuitée d'hôtel.
- All meals & drinks/All-inclusive: donne droit aux repas et services inclus tels que mentionnés en bas des tableaux de prix des hôtels correspondants. Cette énumération est toujours exhaustive.
- Attention: l'hôtel peut choisir d'offrir les repas sous forme de buffet ou d'un menu fixe (composé d'un ou plusieurs plats). Dans le cas où l'hôtel dispose de plusieurs restaurants, il se réserve le droit de déterminer le(s) restaurant(s) dans le(s)quel(s) est offert le service. Le premier et le dernier jour du voyage doivent être considérés comme des jours de transfert. Dans le cas d'une arrivée tardive à l'hôtel (après les heures de service) ou un départ très tôt (avant les heures de service), aucun remboursement ni aucune compensation ne pourra être exigé pour les repas non-consommés.

8. DOCUMENTS REQUIS

Le voyageur doit être en possession de documents d'identité valables pour le voyage réservé (attention: le passeport doit toujours être valable jusque 6 mois au moins après la date de retour). Les voyageurs belges ou luxembourgeois trouveront dans ce cahier de prix les renseignements au sujet des documents requis pour chaque destination. Les enfants qui ne sont accompagnés que par un parent, doivent disposer d'un accord légalisé par l'autre parent. S'ils ne sont pas accompagnés par leurs parents, un certificat légalisé par la commune doit être présenté dans lequel les parents accordent leur consentement à l'enfant de voyager et qui mentionne les dates d'arrivée et de départ au/du pays concerné tout comme l'adresse du lieu de séjour et de leur domicile légal. BEST tours ne peut pas être tenu responsable d'éventuels changements dans les formalités de voyages après la parution de la brochure et/ou du cahier de prix (ou toute autre publication ou document reprenant ces informations). Tous les renseignements peuvent également être demandés auprès du consulat du pays concerné. Les voyageurs n'ayant pas la nationalité belge ou luxembourgeoise ou résidant dans un pays étranger doivent se renseigner auprès du consulat et des instances compétentes. Les frais occasionnés par le non-respect de ces réglementations sont intégralement à charge du voyageur. Les voyageurs de nationalité belge de plus de 75 ans ne doivent plus renouveler leur carte d'identité de l'Etat belge. Quand ils voyagent, tous leurs documents doivent spécialement être valables.

9. DEMANDES SPECIALES

Si le voyageur formule des demandes spéciales lors de la réservation, ces préférences sont mentionnées sur les documents de voyages sous la rubrique 'remarques'. Les remarques sur les documents de voyage ne font pas partie du contrat de voyage et n'impliquent aucun engagement de 'résultat' de la part de BEST tours.

10. NOTIFICATION DES PLAINTES

La législation belge vous oblige à introduire vos plaintes au plus vite sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve. Si malgré tout aucune solution n'a pu être apportée, votre Tour-Rep dispose de formulaires de 'Notification de plainte' avec copie pour le voyageur ainsi que pour le sous-traitant local. Dans tous les cas, même si vous n'êtes pas assisté par un Tour-Rep ou un guide local, les faits doivent être constatés par écrit et ce document doit être signé par les différentes parties concernées en ce compris le prestataire de services 'défaillant'. De plus, dans le cas d'un problème non résolu sur place, une plainte écrite doit nous parvenir, au plus tard un mois après votre retour, par l'entremise de votre agence de voyages. Votre plainte devra dans tous les cas inclure une copie de la 'Notification de plainte' introduite sur place. Si cette procédure n'est pas suivie, il est possible que BEST tours n'ait pas eu l'occasion d'intervenir au moment où les problèmes auraient pu être évités ou les frais réduits. Dans ce cas, BEST tours se réserve le droit de refuser l'indemnisation pour les frais ou les ennuis qui pouvaient être évités. En cas de problèmes de transport rencontrés avec une compagnie aérienne, veuillez conserver vos 'cartes d'embarquement' (Boarding Pass). Ces documents vous seront réclamés pour introduire valablement toute plainte auprès de la dite compagnie aérienne.

11. NUMERO DE SECOURS

Votre tour-opérateur est joignable 24h/24, 7 jours sur 7 pour résoudre de graves problèmes et des cas d'urgence. Il existe un service téléphonique permanent où quelqu'un vous aidera si votre problème est de sorte qu'il ne peut être résolu de façon satisfaisante sur place. Tenez compte du fait que la plupart des problèmes sont résolus plus rapidement et plus efficacement sur place par le personnel local. Les personnes ayant conclu une assurance d'assistance doivent contacter directement leur compagnie d'assurances. Si les défaillances sont à attribuer au voyageur même, à une tierce personne non responsable des prestations mentionnées dans le contrat de voyage ou dues à la force majeure, le tour-opérateur peut imputer les frais au voyageur.

12. BAGAGES

Chaque compagnie aérienne détermine le poids maximum autorisé par passager payant sur ses vols. En général, ce poids est limité à 20 kg, mais certaines compagnies s'écartent de cette règle. Un éventuel excédent doit être payé et peut même être (en partie) refusé par la compagnie aérienne. Les passagers peuvent également emporter un bagage à main dont les dimensions totales (largeur + longueur + hauteur) ne peuvent pas dépasser les 115 cm. En cas de perte ou dommages survenus aux bagages, le voyageur doit se présenter dès son arrivée à l'aéroport au service 'Lost Properties' où un document (Property Irregularity Report) sera établi.

13. OBJETS DE VALEUR

Il est vivement conseillé au voyageur de souscrire auprès de son courtier une police d'assurance omnium couvrant les objets tels que caméra, appareil photos, bijoux, billets d'avion, ... appartenant aux voyageurs. Si le vol ou les dommages éventuels à ces objets ne trouvent pas leur origine dans une faute dans l'exécution du contrat de voyage, BEST tours

n'est pas tenu responsable.

14. ERRATA

Cette brochure a été composée de bonne foi sur base des données disponibles au moment de la rédaction. Les modifications intervenant ultérieurement dans l'offre concernant les programmes, les moyens de transport, les itinéraires, l'exploitation, les services e.a. seront notifiés au plus vite sous forme d'errata via l'agent de voyages.

15. COMPAGNIES AERIENNES

Conformément à l'article 9 du règlement européen (EG) nr. 2111/2005 nous vous informons de l'existence d'une 'liste communautaire' de transporteurs aériens qui font l'objet d'une interdiction d'exploitation dans la Communauté. La liste communautaire peut être consultée à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/transport/air>. En conformité avec le règlement européen nous publions pour chaque vol, l'identité du ou des transporteurs aériens effectifs. Si l'identité du ou des transporteurs aériens effectifs n'est pas encore connue lors de la réservation, nous vous informons du nom du ou des transporteurs aériens susceptibles d'assurer le ou les vols. Dans tous les cas, nous vous communiquons ou reconfirmons l'identité du ou des transporteurs aériens effectifs dans vos documents de voyage. En cas de changement d'un transporteur aérien intervenant par après, nous vous informons dès que possible l'identité du nouveau transporteur. Les places exactes dans l'avion sont attribuées par le personnel de la compagnie aérienne lors du check-in. Les demandes spéciales sont attribuées selon les disponibilités et ne sont donc pas garanties. Certaines compagnies appliquent le système de 'free-seating', c'est-à-dire que les places ne sont pas attribuées par la compagnie aérienne et que vous avez le libre choix, selon les disponibilités au moment de l'embarquement.

16. ITINERAIRE

Des raisons climatiques, techniques, de sécurité ou même économiques peuvent contraindre BEST tours ou la compagnie aérienne à modifier l'itinéraire initialement prévu. Un autre aéroport de départ ou de retour pourra être utilisé, certains trajets peuvent être effectués en autocar, des escales pourront être prévues durant le vol de même que la durée du vol pourra être modifiée. Ces modifications ne sont pas considérées comme portant sur un élément essentiel du contrat de voyage. Les clients n'ont dans ces cas pas le droit d'annuler le contrat. Ces modifications ne donnent pas droit à un dédommagement. Une escale pour des raisons techniques ou autres ne ternit pas le concept de 'vol direct'.

17. HORAIRES

Il est vivement recommandé au voyageur de se présenter à l'enregistrement 3 heures avant le départ du vol. BEST tours ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences du non-respect de cette recommandation. Les heures indiquées sur les horaires, programmes ou ailleurs sont indicatives et ne sont donc pas garanties. Seul l'horaire indiqué sur les documents de voyage et sur la convocation aéroport est d'application. Si une modification d'horaire intervient après la remise des documents de voyage et/ou de la convocation aéroport, le voyageur sera averti au plus vite. L'horaire n'est donc pas considéré comme un élément essentiel dans le sens de l'art. 10 des Conditions Générales. Pour autant que les jours de départ et de retour prévus dans le contrat soient respectés, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le voyageur pour cause de modification d'horaire, et ce même si une diminution du temps passé sur place devait en résulter. Si le jour de départ ou de retour ne peut être respecté, la responsabilité de BEST tours se limite dans tous les cas à celle de la compagnie aérienne. De même, un retard pour cas de force majeure d'un des transports prévus en cours du voyage ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un quelconque dédommagement, même si ce dernier implique une perte de jouissance d'une partie du programme ou une modification du programme. Si en raison de retards lors du retour, la connexion sur les transports en commun n'est plus possible, le tour-opérateur ne se considère pas responsable.

18. LA RESPONSABILITE DES COMPAGNIES AERIENNES

Si le transport vers votre destination est assuré par un vol régulier, la responsabilité de la compagnie aérienne pour retard (bagage et/ou vol) et perte ou endommagement de bagages, est régie par la Convention de Varsovie du 12/10/1929 sur le transport international aérien. La compagnie n'est pas tenue de rembourser les voyageurs si elle prouve qu'elle a pris toutes les mesures pour éviter le dommage, si la faute du voyageur est engagée ou en cas de force majeure. BEST tours ne peut pas être tenu responsable dans la mesure où la responsabilité de la compagnie aérienne n'est pas engagée. Si le transport est assuré par un vol charter, la responsabilité de BEST tours est également limitée à celle de la compagnie aérienne.

19. LA RESPONSABILITE DU TOUR-OPERATEUR

BEST tours attire l'attention sur le fait que la responsabilité de l'organisateur de voyages n'est pas en cause en cas de force majeure (comme défini par l'art. 14 paragraphe 2.b de la Loi belge sur les Contrats de Voyages) ou dans le cas d'un événement qu'il n'aurait pu prévoir ni éviter, même en faisant preuve de la plus grande prudence (en ce non compris les surréservations). En plus BEST tours est tenu dans la mesure du possible, durant l'exécution du contrat de voyage, de faire diligence pour venir en aide et prêter assistance au voyageur en difficulté. Dans ces cas (de force majeure ou d'aide et assistance) l'organisateur de voyages peut porter les coûts de transport et/ou de séjour supplémentaires, à charge du voyageur. Pour les voyageurs ayant réservé leur voyage en Belgique, la responsabilité générale de BEST tours est stipulée dans l'art. 14 des Conditions Générales, qui est un résumé des articles 17 et 18 de la Loi sur les Contrats de Voyages.

- **Excursions:** les différentes excursions facultatives proposées ne sont pas organisées par BEST tours et ne font pas partie du présent contrat de voyage. La mention de ces excursions, de leur contenu, prix, ordre, etc. sont donnés à titre indicatif et ne lient pas BEST tours. Le client réserve les excursions sur place directement auprès d'un des organisateurs locaux qui offrent ce type d'excursions. Par conséquent, BEST tours ne peut en aucun cas être tenu responsable des manquements ou dommages encourus par le voyageur au cours d'une excursion facultative.
- **Travaux dans l'hôtel:** nous vous avertissons également dans la mesure du possible d'éventuels travaux pour amélioration future dans votre hôtel pouvant affecter votre séjour. Le fait qu'un hôtel effectue des travaux ne donne néanmoins le droit de changer d'hôtel ou d'annuler sans frais que dans la mesure où l'hôtel ne parvient pas à maintenir la qualité du séjour.
- **Travaux en dehors de votre hôtel:** il se peut qu'il y ait des travaux dans les environs de votre lieu de séjour. Il s'agit en général de constructions de routes ou de bâtiments. BEST tours ne peut pas être tenu responsable d'éventuelles nuisances à cause de ces travaux s'ils ne sont pas effectués par l'hôtel ou à la demande de l'hôtel. De même, l'entretien des environs de l'hôtel doit dans la plupart des cas être assuré par des personnes sur qui BEST tours n'a pas de contrôle. BEST tours ne peut par conséquent pas être tenu responsable si ces endroits se trouvent

20. BROCHURES, WEBSITES ET AUTRES PUBLICATIONS BEST TOURS

Les informations, les photos et les prix publiés par BEST tours sont communiqués de bonne foi. Les erreurs évidentes (en ce compris les erreurs évidentes de prix) ne peuvent en aucun cas engager BEST tours. Voici quelques explications afin d'éviter tout mal entendu.

- **Photos:** l'aménagement intérieur et la décoration de votre chambre d'hôtel peuvent toujours être différents par rapport à la photo publiée. En effet, les hôtels rénovent régulièrement leurs chambres et peuvent ainsi disposer pour un même type de chambres, de différentes décorations.
- **Classification des hôtels:** en Thaïlande, il n'existe pas de classification officielle des hôtels. Les normes de classification étant fort différentes d'un pays à l'autre, BEST tours indique à côté de chaque description d'hôtel une classification tout à fait personnelle sous forme de couronnes. Cette classification établie par BEST tours ne tient nullement à refléter la classification officielle de l'hôtel et ne peut en aucun cas être comparée à un autre mode de classification.
- **Facilités:** la mention d'une facilité dans le descriptif d'un hôtel n'implique pas que celle-ci soit gratuite. Pendant la basse saison, l'hôtel peut décider de fermer une partie de l'infrastructure par manque de clients.
- **Air conditionné:** l'horaire de fonctionnement de l'air conditionné peut varier en fonction du pays et de la saison. De même, il se peut que pendant la saison la plus fraîche l'air conditionné ne soit pas disponible.
- **Animation:** il se peut qu'avant et après la haute saison, certaines activités d'animation ne soient plus programmées par l'hôtel ou n'aient plus lieu avec la même fréquence.
- **Type de logement:** si une différence devait apparaître entre le type de logement décrit dans la publication BEST tours et le type de logement indiqué sur la confirmation, sur la facture ou sur les documents de voyages, le client a l'obligation d'en informer BEST tours dans les plus brefs délais (et en tous cas avant le départ) de façon à ce que BEST tours puisse reconfirmer au client ainsi qu'à l'hôtel le type de logement prévu. Dans le cas contraire, BEST tours ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dommage suite à l'erreur survenue.
- **Chambres individuelles:** ces chambres sont généralement des chambres doubles. La chambre individuelle ne fait pas l'objet d'une description séparée. Dans certains cas, il se peut cependant que la chambre individuelle soit une chambre plus petite comptant un seul lit et dont les facilités peuvent être légèrement différentes de celles des chambres doubles.
- **Chambres triples ou quadruples:** sauf indication contraire dans la description de l'hôtel publiée par BEST tours, les chambres triples ou quadruples sur les confirmations, factures ou documents de voyage sont en fait des chambres doubles dans lesquelles ont été rajoutés 1 ou 2 lits (lits pliants, divan-lits ou lits normaux). Ceci réduira de façon consi-

dérable l'espace habitable de votre chambre. Veuillez donc en tenir compte avant de réserver une chambre triple ou quadruple.

- **Vue mer:** la chambre avec vue mer offre une vue plus ou moins directe sur la mer. Dans la plupart des cas, vous avez une vue sur la mer belle et complète. Il faut également tenir compte du fait que dans certains cas, cette vue sur la mer peut être limitée (par exemple par des arbres, ...). Dans d'autres cas, la distance jusqu'à la mer peut être très grande.
- **Coffre-fort:** dans certains hôtels, l'utilisation du coffre-fort dans la chambre peut être payante.
- **Restaurants:** la direction d'un hôtel peut décider de remplacer le buffet par le service à table ou vice versa. Ceci n'a pas d'influence sur la qualité de la cuisine. La direction peut également décider de fermer certains restaurants durant des périodes déterminées.
- **Sports:** la présence d'une accommodation sportive dans la description de l'hôtel n'implique pas que celle-ci soit gratuite. Attention, en fonction des conditions météorologiques, par manque de participants, pour des raisons de surcharge, pour cause d'entretien ou pour toute autre raison indépendante de notre volonté, nous ne pouvons pas garantir que tous les sports cités dans nos publications puissent être pratiqués. Il en va de même pour les sports nautiques mentionnés dans les descriptions d'hôtel.

21. PAIEMENT DE LA SOMME DU VOYAGE

1. Le voyageur paie à la signature du bon de commande 30% du prix total du voyage, avec un minimum de € 150 à titre d'acompte. Pour bénéficier des tarifs avantageux 'Early booking', l'acompte qui doit être versé s'élève à 50%, avec un minimum de € 150. Pour bénéficier des offres spéciales 'Book Now & Save' l'acompte qui doit être versé s'élève à 60% du prix total du voyage, avec un minimum de € 150.
2. Sauf convention contraire sur le bon de commande, le voyageur paie le solde au plus tard un mois avant le départ, à condition qu'il ait préalablement reçu ou qu'il reçoive simultanément, la confirmation écrite du voyage, la convocation à l'aéroport et/ou les documents de voyage.
3. Si la réservation a lieu moins d'un mois avant la date de départ, la totalité du prix est immédiatement exigible.

A division of Kuoni Travel Belgium

TVA BE 859.878.670

Lic. 6083

n° bancaire 310-1894712-97

KUONI